

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  <b>SEANCE DU 13 AVRIL 2023</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 53</b> <b>Ont participé au vote : 62</b> <b>Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 27 Mars 2023</b>	L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>TREIZE AVRIL</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b>
<b>Objet :</b>  <b>Autorisations de programme</b>  <b>Budget annexe Déchets</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.  <b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS.  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.
<b>N° d'Ordre : 103-23</b>	
<b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b>	

Le Président,

**RAPPELLE** que pour la réalisation de programmes pluriannuels, la loi autorise la Communauté de communes à créer conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, des autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP).

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise un plafond de dépenses pluriannuelles. Ces crédits sont ventilés par exercice au vu des prévisions de réalisations en crédits de paiement. Ces derniers sont réajustés en fonction de l'avancée des opérations. En cas d'évolution à la hausse ou

à la baisse de l'autorisation de programme, un nouveau vote du conseil communautaire est nécessaire.

**PROPOSE** les évolutions suivantes sur les autorisations de programme :

PROPOSITION	PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
CREATION	ACQUISITION VEHICULE REPRISE COMPETENCE EMR en PAV	380 000		0	380 000
MAINTIEN	VEHICULE DE COLLECTE 16T	195 000		195 000	
CLOTURE	ACQUISITION EVOLUPAC	380 000	375 633,59		

**DEMANDE** à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**APPROUVE** la création de l'autorisation de programme « ACQUISITION VEHICULE REPRISE COMPETENCE EMR en PAV », le maintien de l'autorisation de programme « VEHICULE DE COLLECTE 16T » et la clôture de l'autorisation de programme « ACQUISITION EVOLUPAC » dans les conditions suivantes :

	PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
CREATION	ACQUISITION VEHICULE REPRISE COMPETENCE EMR en PAV	380 000		0	380 000
MAINTIEN	VEHICULE DE COLLECTE 16T	195 000		195 000	
CLOTURE	ACQUISITION EVOLUPAC	380 000	375 633,59		

**DIT** que les crédits sont et seront prévus au budget.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 20 avril 2023.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
**Jean-Louis JALLAT.**

